

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 13 octobre 2015

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 28/09/2015

L'an deux mille quinze et le treize octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : 25

Dont Présents non votants : 1

Représentés : 2

Votants: 26

Pour: 26

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Audrey IMBERT, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Alain MOULY, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Représentés: Isabelle GIL par Marie-Aline EDO, Alain SICILIANO par Daniel GALTIER

Présents non votants : Robert SOUQUE

Excusés: Michaël ANDERS, Josian CABROL, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Gilbert LEPETITCORPS, Luc SALLES

Absents:

Objet: Opération Grand Site (OGS) " Cité de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian " : Lancement officiel de la démarche et effets

Depuis 2012, le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles assure l'animation de l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian », en partenariat avec les Communautés de Communes Le Minervois et Pays Saint Ponais, et avec le soutien du Conseil Départemental de l'Hérault et des fonds européens LEADER.

Objectifs de la démarche OGS :

Cette démarche consiste à élaborer puis mettre en œuvre un projet et un programme d'actions de préservation, de gestion et de mise en valeur d'un territoire à forte valeur paysagère et patrimoniale, reconnue nationalement, et soumis à une forte fréquentation.

Trois objectifs de toutes les OGS :

- Restaurer et protéger la qualité paysagère, naturelle, et culturelle d'un site (qui en fait sa valeur exceptionnelle),
- Améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnement, circuits, information, animations), dans le respect du site,
- Favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants.

A plus long terme, la collectivité chargée de la gestion d'un Grand Site peut prétendre à une labellisation « Grand Site de France » si la mise en œuvre du programme d'actions OGS réussit.

L'OGS en quelques chiffres :

- Un Site classé de 2 400 ha / Un Grand Site de 14 000 ha,
- 7 communes : Azillanet, Cesseras, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran et Vélioux,
- 2 Communautés de Communes Le Minervois et Pays Saint-Ponais,
- Extension Sud du Parc naturel régional du Haut-Languedoc,
- 2 600 habitants / 170 000 visiteurs (estimés en 2013).

RF

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 23/10/2015

034-253403554-20151013-2015_13_10_06-DE

L'OGS en préfiguration (mai 2012 à avril 2015) :

L'Etat (DREAL) a poursuivi la conduite du projet de classement du site « Ecrin paysager de Minerve/Les gorges de la Cesse et du Brian » entrepris en 2010.

La Commission Supérieure des Sites, Perspectives et paysages (CSSPP) a rendu un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 7 février 2014.

Le Pays, durant cette période, grâce à l'implication des élus locaux, et l'appui de ses partenaires a pu réaliser les actions suivantes :

- **Recrutement d'un Chargé de mission OGS :**
Pour animer/coordonner la démarche, animer la concertation locale, conduire les actions préalables, assurer une veille sur les dispositifs financiers, participer aux différents réseaux...
- **Réalisation d'une étude de fréquentation et de fonctionnement du Grand Site (Etude TEMAH) :**
Pour poser un diagnostic précis de la fréquentation et de la circulation, évaluer la capacité de charge du Grand Site à moyen terme (200 000 visiteurs/an), proposer un plan d'actions pour préserver et/ou restaurer le paysage, organiser la visite et enrichir son contenu, générer des retombées économiques dans le territoire...
- **Information et sensibilisation des élus et des habitants :**
Visite d'acteurs locaux dans d'autres grands sites (Cirque de Navacelles, Lac du Salagou),
Intervention locale du RGSF, interventions devant les élus des 2 Communautés de Communes, devant les élus des conseils municipaux, réunions d'échanges avec les habitants...
- **Validation d'un mode de fonctionnement pour construire le projet :**
Signature et renouvellement de la convention de partenariat entre le Pays et les 2 Communautés de Communes
Mise en place et animation d'un groupe projet OGS et de groupes de travail thématiques en présences des élus des 7 communes...
- **Compte tenu des conditions favorables, envoi du dossier de demande d'OGS auprès de l'Etat.**

L'OGS en projet (depuis mai 2015) :

L'accord écrit de l'Etat du 12 mai 2015 :

Suite à la demande formulée par le Pays au nom de tous ses partenaires, Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) a adressé une lettre au Préfet autorisant le lancement de l'Opération Grand Site.

La reconnaissance, de cette démarche, par l'Etat permet aux sept communes, communautés de communes et au Pays, ainsi qu'au Conseil départemental de l'Hérault, à la Région Languedoc Roussillon, et tous les autres partenaires, de se retrouver pour « élaborer un projet global à la bonne échelle, permettant à la fois la préservation, la restauration, la gestion, et la mise en valeur du territoire, dans une réflexion intégrée combinant qualité paysagère, mise en valeur historique, accueil touristique et développement agricole ».

La visite du Ministère du 16 juin 2015 à Minerve :

Compte tenu de l'accord de l'Etat, et en raison de sa prise de fonction, Madame Isabelle POULET, Chargée de mission Grand Sites de France du MEDDE est venue sur le grand site.

La représentante de l'Etat a pu se rendre compte de la beauté des paysages, des enjeux de gestion du site, exposer la vision de l'Etat, et échanger avec les élus...

La 1^{ère} réunion du Comité de pilotage de l'OGS du 7 juillet 2015 à Cesseras :

Compte tenu de l'accord de l'Etat, il revenait à Pierre De Bousquet, Préfet, de réunir et coprésider pour la première fois avec Francis Boutes, Président du Pays, le comité de pilotage de l'OGS.

Cette réunion s'est tenue en présence notamment de Kléber Mesquida, président du Conseil départemental, Nicolas Lerner, sous-préfet de Béziers, Marie Pierre Pons, vice-présidente du Conseil départemental.

Ce premier comité de pilotage a permis à Marisol Escudero, inspectrice des Sites à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), de présenter l'OGS comme l'outil de l'Etat approprié pour préserver, gérer et mettre en valeur des paysages classés et fortement fréquentés.

RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/10/2015 034-253403554-20151013-2015_13_10_06-DE

Sylvain Brisa, chargé de mission OGS du Pays, a décrit le Grand Site (son paysage exceptionnel, les mesures de protection et de gestion existantes, ses 170 000 visiteurs et ses diverses activités : randonnées, viticulture, visites...). Un bilan des études et des actions d'informations et de sensibilisation a été présenté. La méthode pour élaborer le projet et le programme d'actions a aussi été développée.

Les effets du lancement officiel de l'OGS :

Depuis le lancement officiel de l'OGS en juillet 2015, **le projet et le territoire bénéficient désormais d'une reconnaissance nationale avec :**

- la mise en place d'un co-pilotage de l'OGS entre l'Etat et la collectivité dans le cadre du Comité de pilotage OGS coprésidé par le Préfet et le Président du Pays (ou leurs représentants),
- la communication associée sur la liste et la carte nationale des grands sites (grands sites en OGS et/ou labellisés GSF).

Les perspectives de travail pour élaborer le projet et le programme d'actions OGS :

Il s'agit d'élaborer le document de référence de l'Opération Grand Site. Pour ce faire, le chargé de mission va s'attacher à :

- Réunir régulièrement le groupe projet OGS,
- Accompagner les élus à avancer dans leur réflexion visant à clarifier le mode de gouvernance souhaitée pour le grand site,
- Organiser des éductours et visites de grands sites,
- Réunir à plusieurs reprises les groupes de travail thématiques (agriculture, architecture/urbanisme, tourisme, culture et patrimoine). Ces groupes ont déjà commencé à se réunir et ont permis d'avancer sur le volet agricole et musées du territoire...
- Réaliser le volet cartographique du dossier avec les services du Parc naturel régional,
- Exploiter les études et données déjà existantes (étude ITEC, étude TEMAH, autres études et schémas, réunions déjà tenues avec les habitants...)
- Préparer le prochain Comité de pilotage OGS avec la DREAL.

Par ailleurs, dans le cadre de ses fonctions, le chargé de mission OGS va continuer à assurer :

- la mise en œuvre d'une communication adaptée au fil de l'eau,
- la conception et mise en œuvre des premières actions considérées comme prioritaires,
- le suivi de projets pouvant impacter les paysages, la qualité de la visite et le développement économique...

Une notoriété accrue au niveau départemental, régional et national :

Le Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » depuis juillet 2015 :

- bénéficie d'une rubrique dédiée sur le site internet du de l'ADT de l'Hérault :

www.adt-herault.fr/observation/les-territoires-heraultais-129-1.html

- apparait sur la liste et la carte nationale des GS

Cf dépliant du RGSF remis en séance

- bénéficie d'une fiche descriptive dédiée sur le site internet du RGSF :

www.grandsitedefrance.com

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir prendre acte du lancement officiel de l'OGS tant en terme de pilotage et de perspectives de travail que de communication.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical prend acte du lancement officiel de l'OGS tant en terme de pilotage et de perspectives de travail que de communication.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 13 octobre 2015.

Le Président,
Francis BOUTES



RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/10/2015 034-253403554-20151013-2015_13_10_06-DE